

Film 9**La couleur de la vérité**

Documentaire	Commission Vérité et réconciliation en Afrique du Sud: Recherche de la justice
Scénario	Clarissa Ruge
Réalisation	Dobrivoie Kerpenisan, Clarissa Ruge
Caméra	Peter Refle
Production	Dobrivoie Kerpenisan en co-production avec arte et le Westdeutscher Rundfunk, Allemagne 1998
Langues	français, allemand; sous-titres en italien
Animation	Reconstitution du crime: William Kentridge, Johannesburg
Durée	30 minutes
Public visé	dès 16 ans, degré secondaire I et II
Distinctions	Deutscher Menschenrechts-Filmpreis 2000

Le réalisateur et la réalisatrice

Dobrivoie Kerpenisan est né en 1966 à Lovrin, en Roumanie. Il a fait des études dans le domaine du design de la communication, de la photographie et du cinéma à l'université d'Essen et à la «Folkwangschule». Il a fondé ensuite sa propre maison de production et travaille aujourd'hui comme auteur, réalisateur, producteur, photographe et caméraman.

Clarissa Ruge est née en 1969 en Allemagne. Elle a étudié les sciences politiques, la philosophie, la communication et le journalisme à Munich. Elle travaille aujourd'hui comme journaliste pour différents quotidiens allemands et contribue, comme scénariste et cinéaste, à la réalisation de documentaires.

Echos de la presse:

«Clarissa Ruge et Dobrivoie Kerpenisan ont réussi, dans ce film, à donner un aperçu du tragique de l'oppression et du meurtre. Cela apparaît tout particulièrement lorsque les créateurs d'images laissent au spectateur le temps de regarder sans passer à toute vitesse d'une «attraction» à l'autre. Leur documentaire sur la Commission Vérité en Afrique du Sud réussit, à partir d'un exemple individuel, à rendre visible la tragédie de tout un pays.»

Tages Anzeiger, 17.10.1998

«Ce film est impressionnant et émouvant, avant tout en raison des témoignages de la famille de la victime. Les visages des auteurs, généralement impassibles même lorsqu'ils décrivent le meurtre, sont eux aussi marquants à leur manière. Le commentaire suit les propos des personnes concernées; il permet de structurer et d'expliquer. Le montage habile du film qui inclut des extraits de documents historiques du temps de l'apartheid renforce sa portée.

Ce film ne présuppose pas de connaissances approfondies de la situation en Afrique du Sud. Une petite introduction peut toutefois s'avérer utile (cf. document pour les élèves). Sinon, le film est sans ambiguïté: il parle le langage des victimes qui espèrent que l'on appellera les crimes par leur nom et qu'une réconciliation sera possible. «Les auteurs doivent demander pardon», dit l'archevêque Tutu dans le film. Mais cela, la famille de Sipiwo l'a attendu vainement.»

Frank Kürschner-Pelkmann

Contenu

La couleur de la vérité

Le film «La couleur de la vérité» présente le travail de la Commission sud-africaine Vérité et réconciliation à partir du cas de Siphiwo Mthimkulu. Siphiwo, leader étudiant noir, a été arrêté en 1981 par les forces de sécurité blanches lors d'une manifestation; ensuite, il a été brutalisé et torturé. Au moment de sa libération six mois plus tard, il était contraint de se déplacer en chaise roulante. Il a décidé alors de poursuivre les auteurs de ce crime en justice et a déposé plainte. Peu après, Siphiwo a disparu pour toujours.

La Commission Vérité et réconciliation traite ce cas quinze ans plus tard. La famille (sa sœur, son frère et sa mère) va enfin apprendre ce qui est arrivé à Siphiwo. L'audience a lieu dans une grande salle. Les auteurs du crime sont conduits à l'audience dans des véhicules blindés. S'ils font des aveux complets, ils ont la possibilité d'être amnistiés: leur peine peut être levée.

L'avocat des anciens policiers émet des déclarations sur le déroulement du crime; les auteurs du meurtre approuvent chaque fois en prononçant la même formule: «That's correct» («C'est juste»). L'apparente impassibilité des auteurs suscite de vives émotions: des Noirs et des Noires qui assistent à l'audience éclatent en pleurs.

Les auteurs du meurtre déclarent qu'ils ont tué Siphiwo en raison de ses activités politiques. Il représentait à leur avis un danger pour l'Etat sud-africain. Cela leur permet d'invoquer un mobile politique pour expliquer l'horreur de leur crime et leur offre la perspective de bénéficier de l'impunité. Les proches de Siphiwo ne croient pas leurs déclarations. Ils sont convaincus que Siphiwo a été tué parce qu'il avait dénoncé les policiers. En commettant leur meurtre, les policiers voulaient empêcher la justice d'enquêter. Cela serait en revanche un mobile criminel excluant une amnistie.

A la fin, il ne reste plus assez de temps pour que la famille de la victime puisse elle aussi poser des questions. La famille est donc très amère et déçue. Le film se termine malgré tout sur un espoir de réconciliation. La sœur de la victime est reconnaissante de savoir maintenant de quelle manière Siphiwo a perdu la vie. Elle invite les familles des coupables à venir la voir et à lui parler.

Articles de la
«Déclaration universelle des droits de l'homme»
utiles pour parler du film

Article 5

Interdiction de torturer

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 9

Protection contre l'arrestation et l'exil

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Démarche pédagogique

Temps nécessaire: au minimum 4 à 8 leçons

1. Remarques préliminaires

Le régime de l'apartheid en Afrique du Sud fait partie de l'histoire et le public auquel nous destinons nos activités pédagogiques ne sait guère de quoi il s'agit. Dans les écoles, l'Afrique du Sud n'est pas un sujet que l'on aborde car il ne figure dans aucun plan d'étude. Le fait que ce pays a élevé le racisme en doctrine de l'Etat en instaurant le régime de l'apartheid et qu'il s'est discrédité dans le monde entier, le fait que la lutte contre ce régime inhumain a mobilisé des générations entières en Occident, tout cela tombe très rapidement dans l'oubli dans notre société où tout va si vite. Aujourd'hui, si l'Afrique du Sud fait les grands titres, c'est en raison de son équipe de football, des offres des voyageurs ou des questions liées au sida. Au mieux, la personnalité charismatique de Nelson Mandela, ancien résistant, prisonnier politique puis chef d'Etat nous rappelle les temps sombres où l'Etat sud-africain était fondé sur le non-droit.

Le film «La couleur de la vérité» s'interroge – avant tout – sur ce passé. Ses intentions plus profondes sont néanmoins plus complexes. Dobriwo Kerpenisan et Clarissa Ruge se penchent sur des questions philosophiques ayant trait à la vérité, la faute et la réconciliation. Ils illustrent la trajectoire marquante d'un pays qui a failli s'enfoncer dans le chaos après la fin du régime de l'apartheid: des institutions de l'Etat en profonde mutation, une pauvreté économique largement répandue et une soif de vengeance croissante ont conduit le pays au bord de l'abîme. Dans ce sens, ce film est, en tant que «document humain», une véritable perle.

2. Objectifs

Pour comprendre le film, il est indispensable de savoir situer le contexte de l'Afrique du Sud et de connaître son histoire.

- Se familiariser dans les grandes lignes avec l'histoire de l'Afrique du Sud, en particulier son histoire récente.
- Etre capable de situer l'Afrique du Sud sur une carte de géographie.
- Formuler deux ou trois caractéristiques importantes de la politique de l'apartheid et de ses effets/conséquences.
- Savoir qui est Nelson Mandela et connaître le rôle décisif qu'il a joué dans l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud.
- Réfléchir au droit à la résistance (et à ses limites) dans un régime fondé sur l'illégalité. Réfléchir également aux mobiles invoqués par les auteurs du crime.
- Apprendre à mieux connaître le travail effectué par l'Afrique du Sud sur le chemin de la réconciliation et se faire une opinion à ce sujet. Des notions comme la faute, l'expiation, le pardon et la réconciliation jouent un rôle important dans ce processus.
- Essayer de se mettre dans la situation des victimes. Réfléchir ensuite à ses propres valeurs et au comportement (hypothétique) que l'on aurait dans une telle situation.

3. Activités proposées

3.1. Introduction – Il y avait un Etat...

L'enseignant(e) distribue aux élèves une feuille (qu'il/elle doit préparer) concernant l'Afrique du Sud, comprenant une carte géographique pourvue des indications essentielles sur la région. La carte et les données nécessaires peuvent être empruntées à des ouvrages disponibles dans la plupart des écoles, qu'il suffit de photocopier.

C'est à l'enseignant(e) de décider combien de temps il/elle souhaite consacrer à l'aspect géographique*.

L'enseignant(e) distribue ensuite la feuille d'exercice n° 1. Cette dernière contient, de manière résumée, quelques indications sur l'histoire de ce pays. Une fois que les élèves auront lu et compris cette feuille, il sera possible de regarder le film.

*de nombreuses informations sur l'Afrique du Sud sont disponibles dans la partie pédagogique du DVD «8 regards sur l'Afrique australe et le VIH/sida».

3.2. Questionnaire concernant le film

Tout en regardant le film, les élèves remplissent le questionnaire concernant le film (feuille d'exercice n° 2), si bien que l'on stoppera à plusieurs reprises la projection du film.

Dans un premier temps, les élèves répondent individuellement aux questions. Ces questions portent sur la compréhension et doivent aider les élèves à saisir le contenu complexe du film. Pour éviter d'entrecouper trop fortement le déroulement du film, il est conseillé de prévoir des interruptions aussi courtes que possible.

A la fin, l'enseignant(e) montre les réponses au rétroprojecteur pour que les élèves puissent compléter et corriger ce qu'ils ont inscrit.

3.3. Discussion à propos de la faute et du pardon

Dans la discussion, on mettra l'accent sur les buts de la Commission *Vérité et réconciliation*. Les élèves sont invités à se mettre dans la situation des auteurs et des victimes. Il s'agit pour eux d'essayer de trouver dans quelle mesure – et jusqu'où – ils seraient prêts et capables de pardonner.

L'enseignant(e) distribue pour finir la feuille d'exercice n° 3 qui décrit différentes manières de surmonter des crimes d'Etat. L'expérience montre qu'il est recommandé de travailler en groupes. Pour chacun des exemples historiques cités, les élèves notent les avantages et les inconvénients. A la fin, chacun essaie de se faire une opinion personnelle.

Ce travail s'achève par une discussion en classe dans laquelle il s'agit de justifier sa position personnelle et non pas de porter un jugement de valeur dans le sens de «qui a raison?».

Indications cinématographiques

Les affaires judiciaires dans les films

Les films qui ont pour arrière-plan des affaires judiciaires ont une longue tradition dans l'histoire du cinéma. Il est toujours passionnant de suivre dans la tribune des spectateurs/spectatrices la recherche de la vérité et de la justice et la lutte entre le bien et le mal. Certains éléments du film «La couleur de la vérité» rappellent le **genre «film de fiction judiciaire»**, même s'il faut relever, dans ce **documentaire**, des différences essentielles: il s'agit ici précisément d'une audience qui dure quatre ans et non pas d'un procès. Éléments importants servant de base aux drames fondés sur des procédures judiciaires et parallèles avec le «cas Siphwiwo Mthimkulu»:

Éléments	Parallèles
La salle d'audience	Centenary Hall, Township de New Brighton, Port Elisabeth, Afrique du Sud
L'acte	Mauvais traitements, torture, intention d'empoisonnement, meurtre, élimination du cadavre de la victime
La victime	Siphwiwo Mthimkulu, leader étudiant noir
Les proches	Joyce Mthimkulu, mère de Siphwiwo Mthimkulu; sa sœur, son frère
Les auteurs / accusés	4 officiers de police: Colonel Gideon Nieuwoudt, Général-major Nick van Rensburg, Colonel Hermanus Barend du Plessis, Général Gerrit Erasmus Impliqués dans le meurtre, mais non présents à l'audience: Cornelius Roelofse, Brigadier Jan du Preez
Le juge	Ronnie Pillay
L'avocat représentant de l'accusation	Les Roberts
La défense	François van der Merve
Les personnes assistant au procès	Habitant(e)s du Township de New Brighton
L'observateur du procès	L'archevêque Desmond Tutu
Le plaidoyer / lecture de l'acte d'accusation	-
L'interrogatoire	Accusés, victimes, témoins, experts / spécialistes
Les délibérations	-
Le jugement	Amnistie pour 4 accusés